



JO N° 37 du 15 octobre 2020

DOSSIER N° 124-2020

## AVIS DE CONSTRUCTION

## Permis ordinaire

REQUERANT Geiser Andrée  
Rte de Porrentruy 61  
2802 Develier

AUTEUR DU PROJET Geiser Andrée, Rte de Porrentruy 61, 2802 Develier

PROJET Construction d'un couvert à voiture en bois.

RUE Rue de Chaux

PARCELLE(S) N° 274 Surface: 881 m2

ZONE DE CONSTRUCTION MBa : Zone mixte B secteur a

PLAN SPECIAL --

LIEU-DIT --

BÂTIMENT N° --

Description: Couvert à voiture

### DIMENSIONS

Longueur: 6.00 m1

Hauteur: 2.50 m1

Largeur: 4.50 m1

Hauteur totale: 2.50 m1

Remarques: --

### GENRE DE CONSTRUCTION

Murs extérieurs: Bois

Façades: Bois

Couleur: Bois/brun

Couverture: Etanchéité ou tôle

CHAUFFAGE --

### DEROGATIONS REQUISES Art. 61 RCC - Alignements et distances

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au lundi 16 novembre 2020 inclusivement**, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

### **Notion de compensation des charges selon l'article 32 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire :**

Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui est accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur la construction, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable.

Delémont, le 12 octobre 2020

SERVICE DE L'URBANISME,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET  
DES TRAVAUX PUBLICS